Procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 9 novembre 2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Laurent GRAND, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND, Marie-Claude RENAUD, Myrtille BROCHOIRE, Stéphanie LECOULTRE.

Absents excusés : Cécile BESNIER-TRECOURT.
Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 18

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Stéphanie LECOULTRE

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du Procès-verbal de la séance du 03/10/2023
Le Maire fait procéder à l'approbation du PV du conseil municipal du 3 octobre.
Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité des présents le procès-verbal du 03/10/2023

Décision prises par le Maire :
Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner sans préemption.

Biens	Type	Adresse	Vendeur	Acheteur
ZH 279	Terrain	A Chacour	Consorts BOMBOIS	SEN Alper Arinthod
D 436-460	Bâtiment	2 rue du Sauvieux	HPI	MARTIN Grégory Charix
ZH 525-526-529	Terrains	Chemin de la Batteuse	STALDER Frédéric	SOTTIL Philippe
ZD 116	Maison	1 rue du Paradis	Consorts ROCHET	BRIZZI Franck Nangy

Indemnité de gardiennage de l'église
A compter de l'année 2024, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 503.42 €/an pour un gardien résidant dans la commune. Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de verser ce montant à Marie-Thérèse MICHAUD qui en est la gardienne.

Dissolution des Associations foncières : proposition d'intégration des chemins d'exploitation au réseau des chemins ruraux et actifs et passifs dans le patrimoine communal

Les bureaux des associations foncières d'Arinthod et de Chisséria ont voté la dissolution de leur association et propose à la commune l'incorporation dans le domaine privé de la commune des biens immobiliers des associations foncières, cette cession étant gratuite, et de verser l'actif et le passif restants au budget communal, sachant qu'il n'y a pas d'emprunts.

Si la commune est d'accord pour cette incorporation, un acte notarié devra être réalisé pour intégrer les chemins et fossés dans le patrimoine communal.

Ensuite, il serait proposé de créer une commission des affaires rurales composée d'élus, de propriétaires, d'agriculteurs pour la gestion et l'entretien de ces chemins.
Pour le financement des travaux d'entretien des chemins, une taxe de voirie pourrait être instaurée et applicable aux propriétaires situés dans le périmètre des anciennes associations foncières.

Au vu des explications, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte et décide que les chemins d'exploitation soient intégrés au réseau des chemins ruraux, que les actifs et passifs des associations soient versés à la commune.

Point sur l'éclairage public
Suite à la décision de procéder à l'extinction de l'éclairage public de 0h à 4h, un comparatif entre l'année 2022 et 2023 a été réalisé afin de connaître les effets de cette décision en matière de consommation et de coût.
Les résultats sont les suivants :

Années	Consommation sur 9 mois	Coût sur 9 mois
2022	62148 kwh	8 083,75
2023	37077 kwh	4 363,34
ECONOMIE		**3 720,41**

2. Acquisition / Aliénation / Location

Logements 2 place de la Fontaine : établissement de nouveaux baux
Depuis la décision du conseil municipal en date du 8 décembre 2022 de dénoncer la convention signée avec l'Etat pour permettre de louer les logements plus facilement (plus de conditions de ressources), le bail conventionné actuel de chaque locataire sera dénoncé et remplacé lors de son renouvellement par un bail non conventionné d'une durée de six ans.
Les locataires qui perçoivent actuellement de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), percevront de l'Allocation Logement (AL).

Logements 1 place de la Charité : détermination du montant des loyers
Suite à la visite des logements, le Maire propose de fixer le montant des loyers des deux logements place de la Charité comme suit :
-logement rdc avec dépendance d'une surface de 70 m² : 500 €
-logement étage d'une surface de 105 m² + grenier : 600 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide la proposition du maire

3. Bois-Forêt-Pâturage

Proposition programme forestier et affouage 2024

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF propose la destination des coupes et des produits de coupes 2024 comme suit :
-coupes d'amélioration résineuse sur l'ensemble des parcelles 73 ar et 74 ar pour une surface totale de 7,63 ha
-éclaircie feuillue sur la parcelle 72 aj pour délivrance aux affouagistes pour une surface totale de 1,12 ha.

Le conseil municipal approuve ce programme de travaux et fixe le montant des lots pour l'affouage à 90€ par affouagiste.

Proposition d'échange de parcelles avec M. FROISSARD
Afin de réunir ses parcelles, Monsieur FROISSARD a sollicité la commune pour échanger deux de ses parcelles, cadastrées section H n°144 et 145 d'une surface totale de 1 864 m², lieu-dit « Côte de Lissia » jouxtant des parcelles communales vers l'étang de Lissia contre la parcelle communale cadastrée section H n°2 d'une surface de 2 055 m², lieu-dit « Entrée de Brenay ».
Sur cette proposition, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte cet échange.

Renouvellement bail de chasse à l'ACCA de Chisséria
Comme évoqué lors du renouvellement du bail de chasse de l'ACCA d'Arinthod, le Maire propose de renouveler le bail de l'ACCA de Chisséria selon les mêmes conditions que pour l'ACCA d'ARINTHOD, soit un bail d'une durée de 6 ans pour un montant de 2,10 €/ha/an ce qui représente un loyer de 484,02 €/an révisable tous les 3 ans.
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition du maire.

4. Finances

Réajustement budgétaire

Chapitre	Augmentation de crédits		Diminution de crédits	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
012-Charges de personnel	37 550 €		28 100 €	
65-Autres charges de gestion courantes	2 300 €		100 €	
73-Fiscalité locale		11 650 €		

5. Intercommunalité

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour 2023

Ce rapport concerne la restitution par Terre d'Emeraude Communauté à la commune de Montfleur du Moulin de Pont des Vents.
La commission Locale d'Evaluation des charges transférées a décidé de retenir la méthode de droit commun.
Un calcul des charges à transférer a été fait sur la base de la période de référence, à savoir 3 années pour les charges de fonctionnement et 7 années pour les charges d'investissement.
Au vu des montants, soit :

Dépenses fonctionnement moyenne sur 3 années	Recettes fonctionnement Moyenne sur 3 années	Dépenses d'investissement Moyenne sur 7 années	Recettes d'investissement Moyenne sur 7 années
5 132,95 €	5187,88 €	92,37 €	86,77 €

la CLECT propose de ne retenir aucune charge à transférer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

6. Travaux

Espace santé : avancé du projet
Françoise GRAS en charge de ce dossier, rappelle les différentes réunions et l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet Serge ROUX de Dole.
Elle présente ensuite, les deux premières esquisses qui ont été exposée le 14/11/2023 par le cabinet à l'exécutif et au Dr Pierre GAILLARD, ce dernier devant, après analyse des propositions, revenir vers la commune fin décembre pour faire part des éventuelles modifications à apporter.
Pour conclure, Françoise GRAS précise que l'équipement à construire doit être attractif et fonctionnel et être en adéquation avec les finances de la commune.

Côté financement de l'opération, le Maire, après entrevue avec la Préfecture et la Région apporte des précisions sur les subventions à percevoir qui seraient de l'ordre de 40% de l'Etat sur le montant HT de l'opération au titre de la DETR et de l'ordre de 400 000 € de la Région au titre du Contrat Ruralité en Région.
Une réunion aura lieu le 30 novembre avec le Pays afin de connaître les subventions possibles sur ce projet au titre du programme LEADER.

Vestiaire de football : compte-rendu de la consultation pour marché de travaux
La consultation pour marché de travaux a été lancée le 20/10/2023 avec un retour pour le 17 novembre 2023.
Sur les 10 lots que représente le marché, 3 lots n'ont reçu aucune proposition pour lesquels une deuxième consultation devra être réalisée.
Les 7 premiers lots seront d'ores et déjà analysés par le maître d'œuvre.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal de la fermeture de la boucherie d'ici 6 mois. Devant cette information, le conseil municipal décide de tout mettre en œuvre pour la reprise de ce commerce essentiel pour la commune.

Marie-Claude RENAUD demande la date de fin de travaux des logements gendarmerie : elle est informée que la réception des travaux est prévue le 4 décembre, avec levée des réserves pour le lundi 18/12/2023.

Par mesure de sécurité, Sylvie CALLAND demande la réinstallation d'un panneau réfléchissant à la fontaine de la Cornette. Un nouveau panneau sera commandé

Stéphanie LECOULTRE informe que le point lumineux vers chez Monsieur Patrick DALLOZ ne s'allume pas en même temps que les autres. Une intervention sera déclenchée auprès du SIDEC

Christine BORSKI informe de la date de préparation des colis de noël au jeudi 15/12/23

Françoise GRAS informe de la date de distribution du bulletin municipal courant décembre.

Information de l'assemblée générale du foyer rural le samedi 25/11 à 9h30

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER

Le secrétaire
Stéphanie LECOULTRE